



**L'information à sa source !**

# **Bulletin municipal**

**Juillet 2021**

## Sommaire

- L'édito du maire : deuxième bulletin du mandat 2020-2026
- Les Finances de la Commune et ses projets
- Enquête Stationnement :
- Elections 2021 : encore bravo au civisme des électeurs pégachs !
- InfoFlash ; une communication instantanée :
- Information sur les risques majeurs :
- Internet très haut débit ; Fibre ou pas fibre ?
- Salle multimédia, Bibliothèque, Tiers-Lieu ?
- Nouvelles des habitants
- Informations pratiques
- Nouvelles du Poulanel

*Note liminaire : concitoyennes – concitoyens, par choix personnel du Maire, le contenu de ce bulletin n'est pas rédigé en « écriture inclusive » en dépit de l'égal respect porté à chacune et chacun d'entre vous.*



### Deuxième bulletin du mandat 2020-2026

Plus d'un an s'est écoulé depuis le renouvellement du conseil municipal de votre commune le 15 mars 2020. Il est donc urgent de vous fournir un point d'information détaillé, notamment sur les finances de Pégairolles.

#### Sous le signe du COVID19 :

Dans le présent contexte de hauts et bas sanitaires, la perception du temps écoulé n'a pas été la même pour tout le monde en raison des mesures de restriction de déplacement, de la fermeture de nombre de commerces et activités et des légitimes inquiétudes vis-à-vis de la pandémie. Le SARS-Covid2 a tout de même réussi à parvenir jusqu'à notre commune, heureusement sans y induire de cas graves...jusqu'à maintenant. Restons donc vigilants pour nous et pour les autres.

Pour l'équipe municipale, pas moins d'activité que d'habitude dans notre commune de montagne bien aérée.

- Les chantiers lancés par la commune se sont poursuivis, le budget primitif voté avant la fin de l'année 2020, le budget supplémentaire en ce mois de juin ; bref presque la routine, festivités mises à part hélas, mais nous allons essayer de les reprendre au fil des victoires sur le virus.
- La vaccination des plus âgés a fini par être complétée, réfractaires mis à part. C'est maintenant au tour des plus jeunes de se protéger et de protéger la collectivité.
- Après une phase de gestion transitoire, le Conseil de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup a pu élire son président et vice-présidents, son

mode de fonctionnement et de gouvernance. Pendant toute la période de restrictions, les services de cette collectivité ont fait preuve d'une résilience remarquable, et on citera particulièrement le service de collecte des ordures ménagères ; prestation tout à fait essentielle avec notre mode de vie très générateur de déchets.

**ELECTIONS 2021 :** Les élections des conseillers départementaux et régionaux, repoussées de mars à juin ont pu se tenir, notamment du fait du point de vue majoritaire des Maires, permettant de renouer avec la respiration démocratique normale. Au niveau national, on a cependant noté quelques signes d'essoufflement de la participation sans doute induits par le virus.

#### COMMUNICATION :

- Faire passer aux habitants de la commune les informations susceptibles de les concerner est un vrai défi lorsque, comme à Pégairolles, ces habitants sont un mélange de résidents permanents et de résidents secondaires éventuellement très éloignés de la commune le plus clair de l'année. En complément de l'officiel tableau d'affichage que peu consultent hélas, ce bulletin tente de résumer les nouveautés de l'année. Le site internet « [pegairollesdebueges.fr](http://pegairollesdebueges.fr) » s'efforce de diffuser les mêmes informations, en y traitant quelques sujets supplémentaires.
- A compter de 2021, avec l'aide de la communauté de communes qui finance une année test, nous ajoutons un système d'information et d'alerte dénommé InfoFlash. Vous trouverez ci-après le rappel du mode d'emploi de ce nouveau moyen de communication.

#### **SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

sauf mention contraire, notamment pour le respect des normes anti-Covid, les séances sont publiques et peuvent être une source d'information de première main pour tous les habitants. N'hésitez-pas à venir !

## Les finances de la commune et ses projets:

### Calendrier budgétaire :

A Pégairolles nous avons pris l'habitude d'anticiper en matière de budget, aussi le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2021 (BP21), le 22 décembre 2020, sans attendre la disponibilité des comptes de gestion et du compte administratif et donc sans pouvoir affecter les résultats de l'exercice 2020.

Ceci-dit, à cette date de l'année, nous disposons d'une vision suffisamment précise de ces résultats et la construction du BP21 s'effectue au moyen d'un «emprunt d'équilibre» permettant de balancer les dépenses prévisionnelles. Cette façon de procéder permet de fonctionner et d'investir dès le début de l'année sans contrainte calendaire.

Toutefois, la Trésorerie des Matelles fournissant les «comptes de gestion» plus tôt qu'auparavant, nous avons pu les approuver ainsi que nos « comptes administratifs » dès le 26 février et voter l'affectation des résultats. Dans la foulée de la notification de la compensation de la Taxe d'Habitation, nous avons voté les taux des taxes locales encore à la main des communes le 16 avril. Taux inchangés pour 2021.

Ce laps de temps de presque deux trimestres nous a permis d'avoir une vision plus claire de la réalité des subventions nécessaires à nos projets 2021. En la matière, les notifications ont été un peu décevantes du côté de l'Etat puisque nos dossiers de DETR n'ont pas été retenus, ainsi que côté Hérault Energie ce qui nous fait reporter sine die la deuxième tranche d'éclairage public.

Sur ces bases, nous avons donc pu préparer et ajuster un « budget supplémentaire » (BS21) et le voter le 25 juin. C'est cette dernière version du budget (BP21+BS21) qui vous est présentée ci-après ainsi que les éléments de l'année 2020.

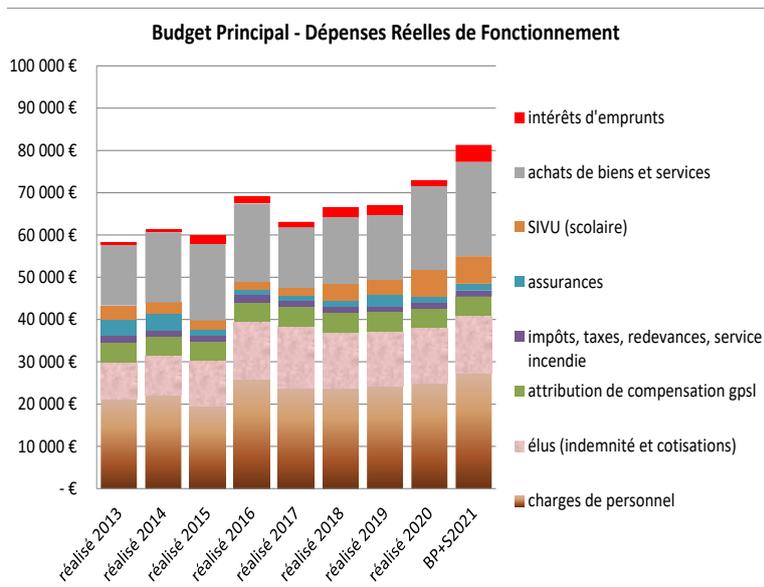
### L'exercice 2020 :

Le budget de fonctionnement 2020 totalise des dépenses réelles de 72 884€ (66 916€ en 2019), dont 20 925€ de charges à caractère général, 25 044€ de charges de personnel et 1 270€ de charges financières, pour des recettes de 89 128€ (86 647€ en 2019). Ces dépenses de fonctionnement ramenées aux habitants INSEE donnent un ratio de

1300€/habitant, ce qui pourrait paraître élevé par rapport à des communes n'ayant pas autant de résidences secondaires. Ce budget fonctionnement a été clôturé avec un résultat positif de 16 243.40€, ce qui avec le report du résultat 2019 a donné un solde définitif de 23 142.35€.

Le budget investissement 2020 a totalisé en dépenses 201 383€ (166 051€ en 2019), dont 3 847€ de remboursement de capital emprunté. Il a été clôturé avec un résultat de 36 365.19€, ce qui avec le report du résultat 2019 a donné un solde définitif de 36 385.15€.

Ces résultats ont été affectés comme suit : 11 642,35€ reportés en recette de fonctionnement, 11 500€ capitalisés en budget investissement. La totalité du solde investissement reportés en excédent d'investissement.



### Les impôts locaux :

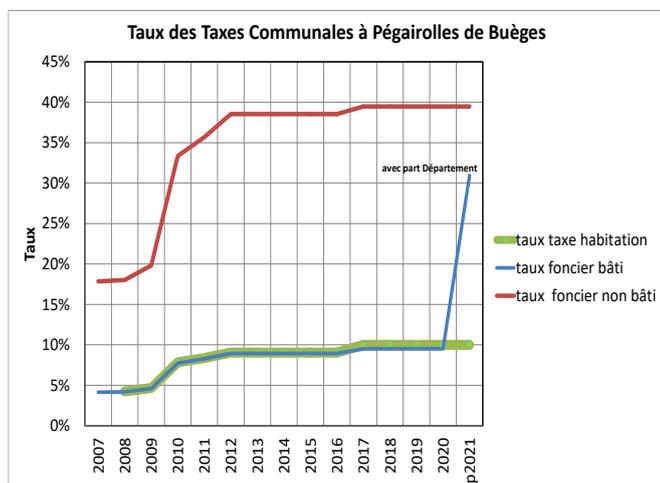
Ils correspondent aux 3 taxes suivantes :

- La taxe d'habitation (TH), en cours de réforme, ne voit plus son taux voté par la commune en 2021. Elle se compose désormais,
  - o d'une part résidences principales compensée par l'Etat via principalement un transfert de la taxe sur le foncier bâti antérieurement perçue par le Département

o d'une part résidences secondaires (future THRS) dont le taux a été fixé par l'Etat pour 2021 à l'identique de celui de 2017 (seules les bases évoluent)

- La Taxe sur le foncier bâti (TFB) : taux à voter pour 2021 sur la somme taux communal + taux départemental (contribution transférée du département à la commune pour compenser l'exonération de TH)
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB): taux à voter pour 2021

Nous avons donc à voter un taux agrégé de foncier bâti que nous avons conservé inchangé, soit 9.5% de part communale plus 21.45% de part départementale pour un total de 30.95%. Ceci nous a permis de voter la conservation à l'identique du taux de TFNB de 39.49%.



Au final, les recettes fiscales locales devraient se monter à 28 309€ en 2021, dont 19 777€ de TFB, 869€ de TFNB, et 7 555€ de THRS. Les règles de transfert de la TH nous ont été favorables puisqu'en 2020, les mêmes taxes n'avaient apporté que 18 842€.

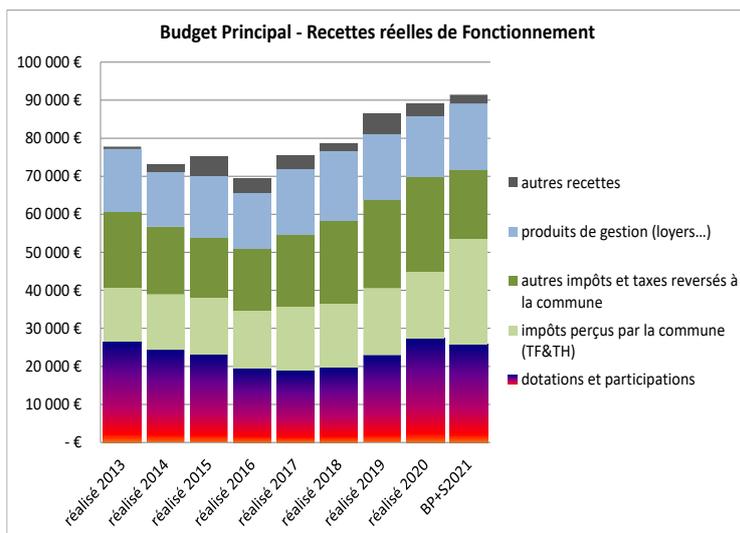
**Le Budget 2021 (BP21+BPS21) :**

**Fonctionnement :** après affectation des résultats et ajustement des recettes fiscales, nous disposerons d'un total de recettes de fonctionnement de 103 089€, soit 7.4% de plus que le réalisé 2020. Après neutralisation du report, les recettes réelles sont attendues à 91 447€, soit 2.6% de plus qu'en 2020.

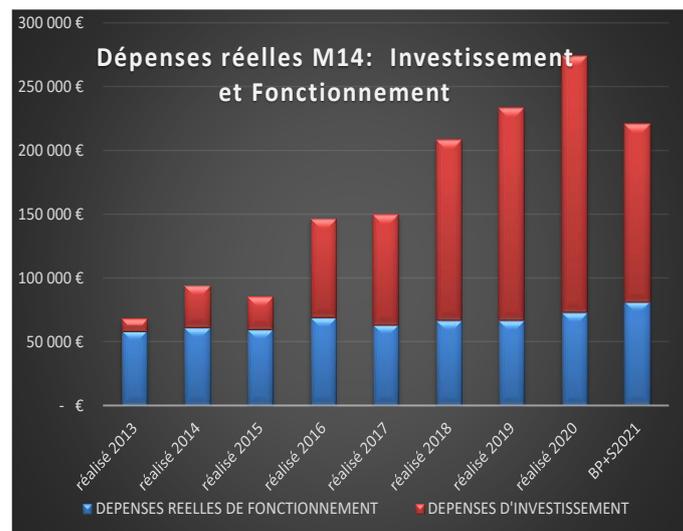
Ces recettes sont équilibrées par des dépenses prévisionnelles totales du même montant (103 089€), mais les dépenses prévisionnelles réelles, identiques à celles prévues au BP21, ne sont évaluées qu'à 81 308€, soit 11.6% de plus que pour 2020. A l'exception des coûts de personnel estimés en hausse

de près de 2 460€ et des intérêts d'emprunt estimés par prudence à plus 1 911€, les autres hausses de dépenses sont ventilées à peu près sur tous les postes, sans que se dégagent d'autres points très significatifs.

Sur les dépenses dites non-budgétaires, la principale hausse correspond à des arriérés de provisions dont la régularisation a été exigée par le Trésorier alors qu'elles correspondent à une ancienne «subvention» du budget principal au budget annexe assainissement pour le financement du schéma directeur assainissement du village.



**Investissements :** après affectation des résultats, prévision de virement de la section de fonctionnement et ajustement des subventions notifiées, nous disposons de recettes totales d'investissement de 139 696€, en diminution de 41% par rapport à 2020 qui fut une année record pour le budget principal, record que nous ne devrions pas dépasser dans les proches années afin de reconstituer de l'épargne.



## Les projets 2021 :

Comme indiqué ci-dessus, nous avons ajusté la liste des projets à réaliser en 2021 selon les financements obtenus.

### Achevé :

Rénovation courante du parc locatif communal :  
Remplacement de la porte-fenêtre de l'appartement haut rue de la Tour.

### En cours :

Rénovation du parc locatif communal :  
La rénovation du Presbytère est le plus important investissement 2021. Elle comprend la réfection de la toiture, l'isolation et la mise à niveau des appartements. Programme lancé et prévu dans BPS2021.

Rénovation des toilettes de la Mairie ; sur BSuppl.

Réfection de la voirie communale : première tranche lancée et prévue dans BP. Concerne le début des chemins des Olivettes et du Ponteil. Réalisation attendue pour l'automne via un groupement de commandes de la CCGPSL.

### A faire :

Achat de terrains pour l'extension du cimetière.  
Négociations en cours. Achat prévu dans le BP2021.

Construction de toilettes au parking de la Source : sur BPS2021, avec une aide substantielle des fonds de concours de la CCGPSL.

### Reporté faute de subventions notifiées significatives :

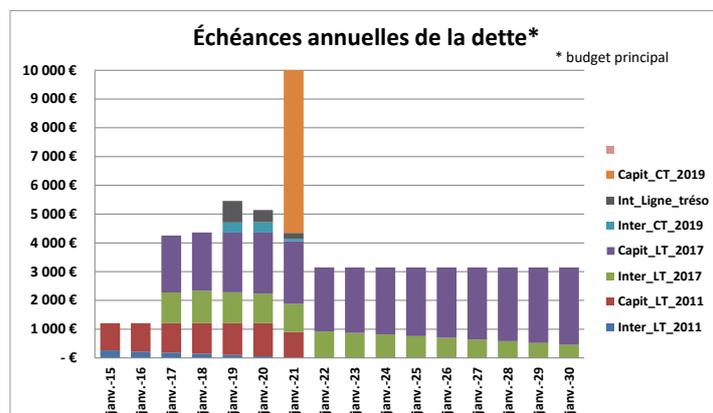
Eclairage public tranche 2 : reporté sur 2022

Toiture Eglise : idem

### **Une dette maîtrisée :**

Le remboursement d'un emprunt court terme de 40 000€ et la fin d'un emprunt long-terme alors souscrit pour de l'assainissement nous amèneront en fin d'année à n'avoir plus à rembourser que les échéances de l'emprunt souscrit pour financer le logement « Maison des Aucelous ». L'encours de la

dette sera au 31 décembre de 33 796€ soit 598 euros par habitant INSEE.



## Enquête Stationnement :



Suite à plusieurs réclamations adressées aux élus au sujet de problèmes de stationnement tant au Village qu'au Méjanel, une enquête a été lancée sous forme d'un questionnaire.

A ce jour nous avons obtenu 23 réponses, ce qui est déjà un excellent résultat. Avec l'arrivée des estivants, nous comptons avoir de nouvelles réponses justifiant que la fin de l'enquête, son interprétation et une éventuelle prise de mesures, soient repoussées à l'automne.

A titre préliminaire il est relevé que sur ces 23 réponses, 9 viennent du village, 12 du Méjanel et 2 des écarts. **48% des répondants disent n'avoir aucun problème de stationnement et 52% « parfois »** seulement, aucun n'ayant « souvent ou très souvent » de difficulté.

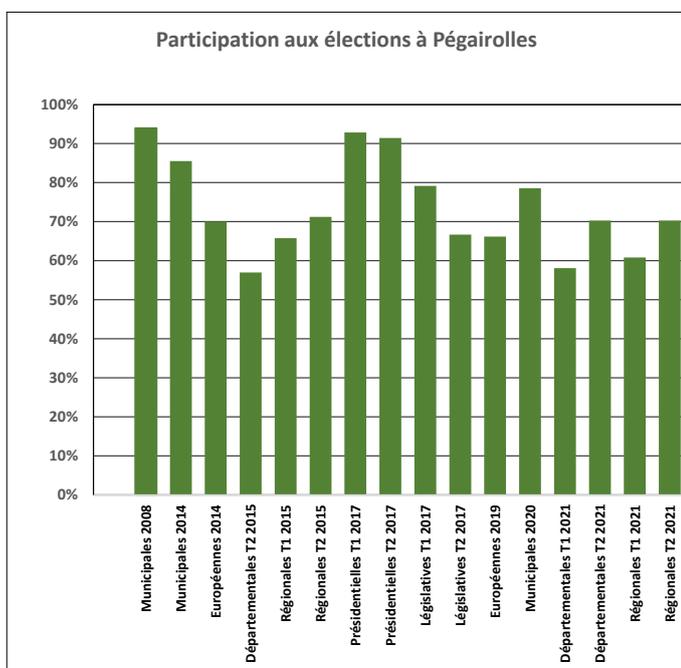
On pourrait donc en conclure hâtivement que la situation n'est pas critique et n'appelle pas de mesures onéreuses. Attendons cependant la clôture de l'enquête et probablement des réunions de concertation au Village et au Méjanel avant de statuer.

## Elections 2021 : encore bravo au civisme des électeurs pégachs !

### Elections Départementales et Régionales 2021 :

Après un report des élections des Conseillers Départementaux et Régionaux de mars à juin et regroupement de ces deux scrutins, nous avons finalement pu voter les 20 et 27 juin et du coup utiliser enfin notre salle des fêtes quasi-neuve et non officiellement inaugurée pour accueillir « dans le respect des règles sanitaires » le double bureau de vote correspondant.

Sur une liste électorale de 74 inscrits, nous avons enregistré 52 votants au deuxième tour (45 seulement au premier) soit **un taux de participation de 70%** (contre 61% au premier tour), soit presque l'opposé du taux national historiquement bas.



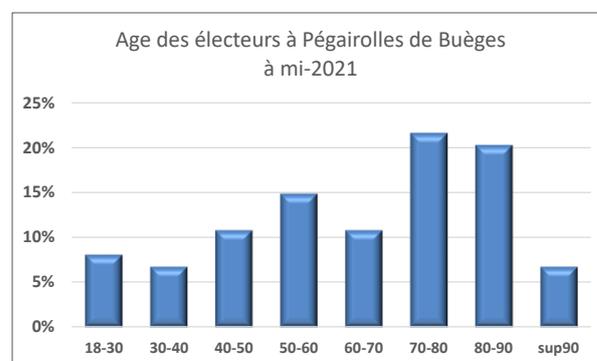
Nous ne commenterons pas en détail la désaffection croissante, évidente et dangereuse des électeurs des grandes communes et métropoles et le maintien du comportement réellement « citoyen » dans les petites communes. Réformateurs obstinés du mille-feuille, créateurs de communes nouvelles, chantres de la densification urbaine, pensez-y au lieu d'inventer des comités pseudo-citoyens, des commissions tirées au sort et autres grigris voulant guérir cette sclérose démocratique !

Ici, nos peu nombreux abstentionnistes sont à classer en quatre catégories ; 1) quelques personnes très âgées (15% des abstentions), incapables de se

déplacer ou de voter, qu'on ne saurait blâmer de s'abstenir, 2) des personnes retenues au dernier moment pour raison de santé ou déplacement imprévu (5 à 10%), 3) des abstentionnistes délibérés, assez peu nombreux (15 à 20%) dont on peut regretter le choix, mais c'est leur choix et 4) les plus nombreux (plus de 50%), des négligents « n'ayant pas eu le temps » de donner procuration ou de s'inscrire ailleurs pour ceux qui ont quitté la commune. Même à Pégairolles, il y a quelque marge d'amélioration.

Les choix exprimés par les électeurs de Pégairolles ont été très majoritairement en faveur des équipes sortantes, soit pour les cantonales 83.7% des votes exprimés pour le binôme Lévêque-Rigaud et pour les régionales, 64% pour la liste Delga, accentuant un peu le score régional.

### **Les électeurs inscrits à Pégairolles :**



L'âge moyen des inscrits à Pégairolles est de 64 ans, l'âge médian de 69 ; le plus jeune a 19ans, le plus ancien 95. Ceci est à comparer au niveau national avec un âge médian de 50 ans et un âge moyen de 52 ans. Une part d'abstention peut provenir de cette différence, mais pas tout, loin de là.

### Prochaines échéances électorales :

**Elections Présidentielles :** elles ont été fixées aux dimanches 10 et 24 avril 2022.

**Elections législatives 2022 :** dates non encore fixées

**Décalage des Départementales et Régionales suivantes :** Afin d'éviter la simultanéité avec les présidentielles 2027, ces élections devraient se tenir vers mars 2028, en effet, la Loi 2021-191 du 22 février 2021 prévoit que « le mandat des conseillers départementaux et régionaux... élus en juin 2021 prend fin en mars 2028 », soit une prolongation de 9 mois par rapport à la durée normale de 6 ans.

## InfoFlash ; une communication instantanée :

Il s'agit d'un Système d'Information et d'Alerte Local ayant l'avantage d'être largement partagé par divers services de l'Etat et par de nombreuses communes. Sa mise en œuvre expérimentale est financée pour l'année 2021 par la communauté de communes. Pour la Mairie, c'est la possibilité d'informer toutes les personnes ayant fait le choix de s'y « abonner », démarche entièrement gratuite pour l'utilisateur.



**IF Info-Flash**  
Informe et Alerte les citoyens

Soyez **ALERTÉ et INFORMÉ** en temps réel

L'écosystème numérique **Info flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

**SIMPLE ET GRATUIT**

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.
- 2 Ouvrez **Info-flash** et ajouter votre commune en favori.

**Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme!**

Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations!

Partenariat avec: MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, MAIRIE DE PÉGAÏROLLES, MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ORIENTECH

## Information sur les risques majeurs :

Même si à Pégairolles on peut se sentir à l'écart des grandes catastrophes qui ont çà et là dramatiquement frappé certains endroits du territoire national, il n'en demeure pas moins que des aléas importants y existent. Leur probabilité et intensité augmentant avec l'évolution climatique, il est important de connaître et réviser les conduites à adopter le cas échéant.

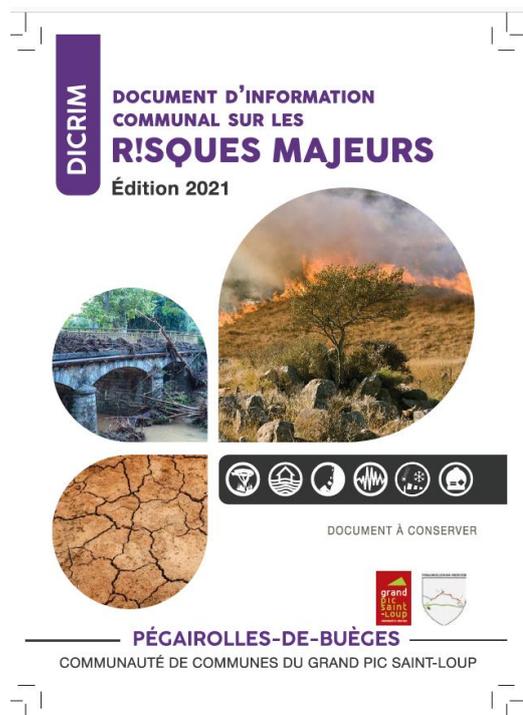
Dans ce cadre, un travail de rédaction de Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été effectué de manière mutualisée entre communes et communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. A Pégairolles, nous disposons donc désormais d'un DICRIM qui n'est pas un roman policier, mais une information sur les conduites à adopter en cas de crise grave.

Des exemplaires ont été distribués et d'autres sont à votre disposition en Mairie et sur le site internet de la commune.

En résumé, les deux risques majeurs à Pégairolles sont par importance décroissante 1) le risque d'incendie et 2) le risque d'inondation.

Le second requiert un comportement adapté en période de fortes précipitations et évidemment surtout en fond de vallée, et particulièrement sur route et chemins.

Le premier implique en priorité la réalisation des « Obligations Légales de Débroussaillage ». En outre il est indispensable d'avoir un comportement responsable en période de sécheresse et de grand vent, c'est-à-dire pas de feu en extérieur, pas de travaux avec des outils susceptibles d'enflammer des herbes et broussailles et de faire connaître ces risques aux locataires saisonniers et autres touristes de passage.



**DICRIM** DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**  
Édition 2021

DOCUMENT À CONSERVER

**PÉGAÏROLLES-DE-BUÈGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP

## Internet très haut débit ; Fibre ou pas fibre ?

Nous avons tous lu avec attention les annonces du Département sur le déploiement de la fibre optique. Nous avons tous observé les importants travaux de tranchées, de pose de fourreaux, de tirage de câbles, de renforcement de poteaux, de pose de boîtiers.

Toujours selon la communication du Département, le réseau fibre était prêt pour les opérateurs à fin mars 2021, et l'on a vu les équipes commerciales d'Orange et ses sous-traitants commencer la promotion de la fibre et débiter des raccordements très haut débit fibre immédiatement opérationnels.

En revanche, les autres principaux opérateurs comme Bouygues, et SFR prétendaient toujours début juillet que leurs clients du même secteur ne sont pas éligibles à la fibre.

Ceci a fait l'objet de questions auprès du Département. Apparemment le sujet n'est pas très clair et le Département qui a financé le réseau fibre n'est pas non plus satisfait de la situation.

Vu au niveau de la Mairie de Pégairolles, mais aussi des collectivités voisines, on ressent une impression étrange vis-à-vis d'un secteur économique prétendument concurrentiel puisqu'à part l'opérateur historique, les autres principaux fournisseurs d'accès ne semblent pas très motivés pour proposer la fibre à leurs abonnés ADSL.

A suivre, donc !

## Salle multimédia, Bibliothèque, Tiers-Lieu ?

Le local situé à coté de la Mairie, ancien préau des filles, a été réhabilité et aménagé en tant que « Salle Multimédia ». Pandémie oblige, son utilisation a été fort limitée depuis son achèvement.

Une enquête sur l'intérêt d'y organiser un point bibliothèque avait obtenu une certaine adhésion au projet et surtout la dotation en livres divers de la part de particuliers aux étagères bien garnies.

De fait, de nombreux livres sont empilés dans les armoires, alors que la demande exprimée de lecteurs en manque reste à peu près inexistante.

Le local a donc pour le moment essentiellement servi comme espace de « coworking », a été utilisé pour héberger deux comédiens de passage, a fait l'objet d'une demande pour le tournage d'une séquence d'un court métrage et pour deux expositions.

Cet ensemble d'activités commence à ressembler à la définition d'ailleurs un peu floue de ce que l'on nomme « Tiers Lieu ».

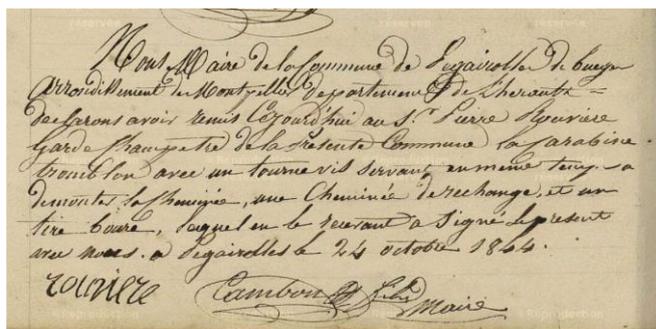
C'est déjà bien dans le contexte Covid, mais c'est encore peu et insuffisamment formalisé et éventuellement valorisé.

Nous allons travailler à préciser l'usage de ce local, mais évidemment vos idées seront bienvenues.

## Pégairolles d'antan ; Délibérations et Arrêtés municipaux anciens :

En 1844, le Maire de l'époque, Jean-Pierre Cambon Fils, remettait au garde-champêtre, Pierre Rouvière,

« **une carabine-tromblon avec son tournevis servant en même temps à démonter la poignée, une cheminée de rechange et un tire-bourre** ». ! De quoi faire reculer l'insécurité dans notre contrée, même si nous ne savons pas si la poudre était fournie et en quelle quantité.



Espérons que l'équipe de gardes-champêtres intercommunaux dont la constitution est à l'étude pourra disposer de moyens de dissuasion aussi efficaces.

## NOUVELLES DES HABITANTS :

### ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

Depuis le précédent bulletin, c'est au Méjanel que l'on a enregistré la plupart des mouvements.

- Avec la vente de leur résidence rue de la Draille, Marc Sich et Corinne Gal ont quitté la commune. Il va sans dire que nous regrettons leur départ, mais ils ont laissé deux maisons et nous sommes heureux d'accueillir leurs nouveaux occupants.
- Nicolas Watrinet, sa compagne Lauriane Ricaud et leur fillette ont pris leur marque au n° 10 de la rue de la Draille, comme résidents permanents.
- Au n° 6 de la même rue, Vincent Baillais et Martine Guigue ont acquis une résidence secondaire où ils passent déjà beaucoup de temps avec leur fils, et disent vouloir en passer encore plus.
- Au n° 4 du chemin de la Foux, Vincent Rossignon a rénové son ancienne maison de famille et y accueille Maeva Gardenat et Mathieu Aubert comme locataires.

### DECES

- C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Monique Rivet, propriétaire au Méjanel depuis fort longtemps. Intrépide randonneuse parcourant sans relâche Séranne et Monts de Saint-Guilhem lors de ses séjours à Pégairolles. Monique avait beaucoup œuvré à la préservation de la mémoire rurale de la commune. Sa participation aux événements communaux était également fort appréciée. Lors de son avant-dernier séjour dans la commune, sa lecture d'un passage de Madame Bovary lors de l'inauguration du Poulanel avait témoigné d'une érudition intacte combinée avec un haut sens de l'humour. Nul doute que l'esprit de Monique continuera d'habiter le cirque de la Séranne.

## Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires, formalités ...)**
  - Ouverture au public : mercredi de 10h00 à 13h00 et vendredi de 14h00 à 19h00, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage).

- Le Maire reçoit sur rendez-vous.
- Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07  
mail mairie : [mairiedepagairolles@wanadoo.fr](mailto:mairiedepagairolles@wanadoo.fr)

- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
  - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire
  - Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
  - Deuxième adjoint : Jean LEFEVRE,
  - Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.

- **Culture et festivités :** tous les détails sur le site internet de la Mairie et panneaux d'affichage.  
Si en 2020 le Covid nous a imposé de renoncer aux festivités, **en 2021 nous allons reprendre progressivement nos habitudes.**

**\* Fête nationale : la réunion habituelle se tiendra le mardi 13 juillet 2021, place de l'Eglise, à partir de 19h.**

**\* Fête de la Source : Lo Dralhau a prévu une version allégée le dimanche 1<sup>er</sup> août à partir de 11h.**

**Les dates des autres manifestations seront communiquées dès que possible.**

- **Eau potable et assainissement :** depuis début 2018, ces **deux compétences sont du ressort de la communauté de communes.**  
En cas de problème ou d'interrogation, contactez :
  - **En priorité : la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint-**

**Mathieu de Tréviers** (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet [grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:grandpicsaintloup@ccgpsl.fr))

- A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL.

- **Déchets et encombrants :**

**Déchets recyclables en bac jaune :**

Merci de **ne pas jeter ce type de déchets dans des sacs type sac poubelle ou autres**. Le système de tri optique ne permettra pas de les reconnaître et ils seront refusés et non recyclés. Ceci entraînera un surcout significatif avec à terme un effet à la hausse sur votre taxe d'enlèvement des ordures.

**Déchets verts :**

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers est désormais interdit et passible d'amende. Une dérogation est possible pour les déchets verts agricoles et ceux provenant des obligations légales de débroussaillage.

Un broyeur a été mis à disposition, par la CCGPSL, des « 4 communes de la Buèges » afin d'éviter l'engorgement des déchetteries.

Il a par ailleurs été décidé d'interdire totalement le dépôt sauvage de déchets verts et notamment dans le virage sous la Mairie, ainsi qu'en contre-bas des remparts comme certains en avaient pris l'habitude.

Si vous prévoyez de générer des déchets verts, contactez la Mairie afin de mettre en place leur enlèvement ou leur broyage sur place.

**Autres déchets**

La déchetterie : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. Accès gratuit pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.

- Les déchets toxiques, huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer à la déchetterie de Notre-Dame de Londres (carte Pass-Pic requise).
- Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : 04 67 55 33 12

Plus d'information sur le site internet [pegairollesdebueges.fr](http://pegairollesdebueges.fr) où vous trouverez aussi le lien vers le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ([www.grandpicsaintloup.fr](http://www.grandpicsaintloup.fr)).

## NOUVELLES DU POULANEL :

Ce poulailler participatif continue de donner satisfaction à ses participants mais aussi aux autres habitants qui ont retrouvé le plaisir d'entendre le chant du coq.

Au-delà de la production d'œufs bio et frais, le Poulailler apporte d'autres avantages. Il participe à la réduction locale d'une partie des déchets putrescibles au même titre que les composteurs.

Tout n'est pourtant pas rose dans la nature. Chiens et goupils ont prélevé quelques volatiles avant qu'il ne soit décidé de maintenir poules et coq dans un enclos agrandi.

Des poules blanches et noires ont été ajoutées, mais même après plusieurs mois, elles restent un peu ostracisées par les poules rousses arrivées les premières.



En tout cas notre chanteclair frisé a de la voix et s'entend non seulement au Méjanel mais aussi depuis le Village.

